COMMUNE DE HAMBACH

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

REUNION du 19 octobre 2026

<table>
<tr><td colspan="3">Le Conseil Municipal</td></tr>
<tr><td></td><td>Approuve à l'unanimité</td><td><u>Approbation du PV de la séance précédente du 24 août 2026</u>
- le procès-verbal de la séance du 24 août 2026.</td></tr>
<tr><td>DCM 2026/47</td><td>Décide à l'unanimité</td><td><u>CASC : Convention territoriale globale</u>
- D'approuver la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031, telle que jointe en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale jointe à la présente délibération et tout document s'y rapportant pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031, ainsi que tout avenant nécessaire à son évolution.</td></tr>
<tr><td>DCM 2026/48</td><td>Décide à l'unanimité</td><td><u>Comptabilité : Admission en non-valeur et créances éteintes</u>
- ARTICLE 1 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur l'état transmis par le comptable public, pour un montant total de 20,23 euros, réparties conformément au détail figurant en annexe de la présente délibération.
De dire que cette admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où les débiteurs reviendraient à meilleure fortune.
- ARTICLE 2 – Constatation de créances éteintes
De prendre acte de l'extinction définitive des créances ayant fait l'objet d'une décision judiciaire d'effacement, figurant sur l'état transmis par le comptable public, pour un montant total de 40 euros, de dire que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'aucun recouvrement.
- ARTICLE 3 – Imputation budgétaire et comptable
D'autoriser Monsieur le Maire à :
• Émettre un mandat au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » pour un montant de 20,23 euros ;
• Émettre un mandat au compte 6542 « Créances éteintes » pour un montant de 40 euros.
- ARTICLE 4 – Transmission et exécution
De dire que la présente délibération sera transmise au comptable public du SGC de SARREGUEMINES pour exécution et à Monsieur le Préfet de Moselle dans le cadre du contrôle de légalité.</td></tr>
<tr><td>DCM 2026/49</td><td>Décide à l'unanimité</td><td><u>Loyers et charges 2027</u>
- D'accepter les propositions et de fixer les loyers et charges pour l'année 2027 comme suit :
<table>
<tr><th colspan="2">TARIFS en euros</th><th>2027</th></tr>
<tr><td colspan="2">Eclairage public – participation de la commune de Neufgrange par lampe</td><td>100</td></tr>
<tr><td colspan="2">CIMETIERE</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Concession trentenaire</td><td>simple</td><td>150</td></tr>
<tr><td>double</td><td>300</td></tr>
<tr><td>Concession cinéraire trentenaire</td><td>petite tombe pour urne</td><td>170</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Columbarium en colonne</td><td>Case pour 15 ans</td><td>700</td></tr>
<tr><td>Case pour 30 ans</td><td>1300</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Columbarium au sol</td><td>Case pour 15 ans</td><td>600</td></tr>
<tr><td>Case pour 30 ans</td><td>1200</td></tr>
<tr><td colspan="2">Plaque d'identification stèle jardin du souvenir</td><td>25</td></tr>
<tr><td colspan="2">LOCATIONS DES SALLES (frais de nettoyage compris)</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">SALLE POLYVALENTE - rue du Stade</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">SALLE 1 SALLE DE REUNION AVEC CUISINE</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Forfait week-end - du vendredi soir au lundi à midi</td><td>160</td></tr>
<tr><td colspan="2">Location d'une journée - du lundi au vendredi midi</td><td>80</td></tr>
<tr><td colspan="2">SALLE 3 et 4 A L'ETAGE MEZZANINE et SALLE COIN TRAITEUR</td><td></td></tr>
</table></td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td></td><td>
<table>
<tr><td>Forfait week-end - du vendredi soir au lundi à midi</td><td>270</td></tr>
<tr><td>Location d'une journée - du lundi au vendredi midi</td><td>135</td></tr>
<tr><td>FOYER SOCIO EDUCATIF (FSE) - rue de Woustviller</td><td></td></tr>
<tr><td>Forfait week-end - du vendredi soir au lundi à midi</td><td>320</td></tr>
<tr><td>Location d'une journée - du lundi au vendredi midi</td><td>160</td></tr>
<tr><td>DROIT DE PLACE
Forfait annuel
Forfait mensuel à une fréquence d'une fois par semaine et non remboursable pour les commerçants ayant eu l'autorisation de stationner sur les places communales
Droit unique
Pour les demandes de place- hormis cirque et manèges pour la fête foraine</td><td>240

20

50</td></tr>
<tr><td>Forfait électricité mensuel à une fréquence d'une fois par semaine et non remboursable</td><td>20</td></tr>
<tr><td>Marché des producteurs ou marché unique :
Droit de place par manifestation et par exposant
Forfait électricité par manifestation et par exposant</td><td>
0
0</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>DCM 2026/50</td><td>Décide à l'unanimité</td><td><u>Personnel : protocole d'accord transactionnel avec un agent</u>
- D'approuver le protocole transactionnel à conclure entre la Commune et son agent, qui prévoit notamment que la Commune versera à l'agent concerné la somme de 628,72 € net.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- D'autoriser le Maire ou l'élu délégué à signer le protocole d'accord transactionnel précité et l'ensemble des actes afférents.
- De dire que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Moselle.</td></tr>
<tr><td>DCM 2026/51</td><td>Décide à l'unanimité</td><td><u>CNRS/UNISTRA : Convention relative à l'installation d'une station accélérométrique au verger des arboriculteurs à Roth</u>
- D'autoriser le Maire à signer la convention présentée.</td></tr>
<tr><td>DCM 2026/52</td><td>Décide à l'unanimité</td><td><u>Concours des maisons fleuries 2026</u>
- D'approuver ces résultats et charge le Maire d'établir les mandats pour les récipiendaires.</td></tr>
<tr><td>DCM 2026/53</td><td>Décide à l'unanimité</td><td><u>Associations : Demandes de subvention Bibliothèque de HAMBACH – Tennis Club de HAMBACH-ROTH</u>
- d'accorder une subvention
❖ de 612 € à la bibliothèque pour l'achat de matériel de bureau représentant 40 % du montant subventionnable.
❖ - de 400 € au Club de Tennis de HAMBACH-ROTH pour leur 40ème anniversaire.</td></tr>
<tr><td>DCM 2026/54</td><td>Décide à l'unanimité</td><td><u>Achat de terrains pour l'aire de retournement de la rue Notre Dame</u>
- d'acquérir pour constitution de réserve foncière les parcelles suivantes appartenant à M. HANTZ Jean-Luc Marc et Mme MANNLEIN Florence, situés
<table>
<tr><th>Section</th><th>Parcelle n°</th><th>Surface en are</th><th>Classement PLU</th><th>Prix à l'are</th></tr>
<tr><td>37</td><td>241</td><td>1,01</td><td>2Au</td><td>180 €</td></tr>
<tr><td>37</td><td>243</td><td>0,01</td><td>2Au</td><td>180 €</td></tr>
<tr><td>37</td><td>245</td><td>0,19</td><td>2Au</td><td>240 €</td></tr>
<tr><td>37</td><td>247</td><td>1,10</td><td>Ub</td><td>6 500 €</td></tr>
<tr><td>37</td><td>2/29</td><td>2,70</td><td>2Au</td><td>180 €</td></tr>
<tr><td>37</td><td>3/70</td><td>5,76</td><td>2Au</td><td>180 €</td></tr>
</table>
- de confier la rédaction de l'acte au cabinet notarial de Me SEITLINGER, les frais notariés étant à la charge de la commune.</td></tr>
<tr><td>DCM 2026/55</td><td>Décide à l'unanimité</td><td><u>Complexe sportif : Subvention FEDER</u>
Article 1er : Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention attributive de subvention Feder avec la Région Grand Est pour un montant de 144 488,72 €, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.
Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le maire à accomplir toutes les formalités administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette convention et au versement de la subvention.
Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2026.
Article 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Moselle dans le cadre du contrôle de légalité.
Article 5 : La présente délibération sera affichée et publiée dans les conditions prévues par les articles L. 2121-24 et R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.</td></tr>
</table>

Hambach, le 20 octobre 2026

M. le Maire,
Daniel MULLER

Mairie de HAMBACH

La Secrétaire de Séance,
Sylvie BEYER